

Deuxième bulletin du Réseau international pour la diversité culturelle

Bonjour. Si ce message se rend jusqu'à vous, vous êtes parmi les 140 membres de 21 pays qui ont adhéré à notre Réseau.

À la fin de ce bulletin, vous trouverez une analyse de certaines questions culturelles dans l'environnement international actuel. L'auteur de cette analyse est Garry Neil, coordonnateur international du Réseau. Vous pouvez inclure cette analyse dans vos publications en autant que vous mentionniez le nom de l'auteur ainsi que celui du Réseau international pour la diversité culturelle. Nous remercions tous les organismes qui ont déjà publié nos analyses ou qui en ont parlé dans leur bulletin.

Site Web :

Nous sommes présentement en train de monter notre site Web et avons l'intention de le lancer en mai. À titre de créateur de ce site, nous aimerions évaluer quel genre d'information et d'analyse nous pourrions mettre à la disposition des membres du Réseau. La documentation compilée pourrait ainsi servir de départ à des échanges, tant par courrier électronique que lors de la conférence inaugurale du Réseau en Grèce.

Pour nous aider, vous pourriez nous faire parvenir de l'information sur les sujets listés ci-dessous (si possible de façon numérique, sinon par la poste). Si vous connaissez des sujets spécifiques auxquels vous n'avez pas accès, veuillez tout simplement nous dire où nous pouvons trouver cette documentation. Vous n'avez qu'à nous donner le titre, le nom de l'auteur, la date, la langue dans laquelle les textes sont écrits et le pays d'origine. Il est important que nous sachions si nous sommes autorisés à mettre ces textes en ligne dans notre site Web.

Points d'intérêt :

- Accords commerciaux courants dans votre région et leur portée sur les arts et les industries créatives.
- De quelle façon les créateurs de votre région sont-ils soutenus financièrement?
- Documentation démontrant l'importance des arts et des activités créatives dans votre environnement, comprenant tout travail que votre organisme aurait pu accomplir en leur faveur.
- La relation entre les secteurs pour les arts et les industries créatives de votre région, secteurs sans but lucratif et avec but lucratif.
- Textes réfléchis sur le rôle des arts et des industries créatives à l'intérieur de diverses cultures.
- Menaces d'une importance majeure pour la diversité culturelle que vous avez identifiées dans votre région.
- Moyens de protéger et de promouvoir la diversité culturelle.
- De plus, en tenant compte de la tendance en pleine expansion des projets internationaux et des coproductions, parlez-nous des résultats positifs et négatifs de telles tentatives.

Lancement du site Web :

Nous voulons associer le lancement de notre site Web à des événements nationaux et internationaux pertinents. Si vous avez des suggestions, veuillez nous faire parvenir l'information – le lieu, la date, la nature de la rencontre, la personne-ressource et ses coordonnées.

Participation à la conférence en Grèce :

Nous sommes en train de faire des demandes de subventions qui permettraient à des groupes culturels d'être présents lors de notre conférence inaugurale en Grèce en septembre prochain. Si cette conférence vous intéresse, dites-le nous le plus tôt possible. Nous espérons que la plupart des organisations non gouvernementales (ONG) pourront acquitter leurs frais de déplacement. Nous commencerons tout de même le processus de collecte de fonds afin de pouvoir aider les ONG qui en auront besoin.

Nous élargissons notre Comité consultatif international :

Vue la croissance du Réseau, le comité consultatif prendra de l'expansion à l'échelle internationale. Des groupes de travail très spécifiques seront créés. Qui dans votre région devrait être nommé pour participer à ces groupes? Nous sommes à la recherche de représentants des régions suivantes :

Afrique

Asie

Australie et Nouvelle-Zélande

Amérique centrale et du sud

Europe

Moyen-Orient

Événements susceptibles d'intérêt :

Ci-dessous une liste d'événements reliés à la diversité culturelle susceptibles de vous intéresser. Si vous décidez de participer à l'un ou l'autre de ces événements, nous apprécierions recevoir votre compte-rendu. Si vous connaissez d'autres manifestations dignes d'intérêt, veuillez nous les communiquer.

Technology and Culture: Knowledge Across Borders Forum

Le 8 avril, University of Toronto, Canada :

Coordonné par le Conseil de la coopération internationale de l'Ontario. « Une rencontre d'activistes, de spécialistes et de praticiens dans un échange créatif et méthodique de connaissances et d'expériences permettant d'acquérir une meilleure compréhension et une méthode pragmatique de traiter des questions cruciales concernant la technologie et la « société réseautique » mondiale. »

Date de tombée pour les abrégés : 6 mars. Pour de plus amples renseignements, consultez le site

www.web.net/~OCIC ou composez le (416) 972-6303.

**Conference on Democracy, Rights and Equality – the challenges and opportunities.
Du 7 au 11 mai, Belfast, Irlande du nord.**

Le British Council accueille cette conférence sur le thème de la démocratie et des droits humains. Parmi les thèmes traités se trouvent la question des identités nationales et culturelles et les droits culturels. La brochure de la conférence explique que : « À ce jour, les droits culturels n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent dans la perspective des droits humains. » Au cours de cette conférence, on explorera comment les démocraties peuvent promouvoir activement la diversité d'identités et de cultures dans le contexte des critères internationaux des droits humains. Personne-ressource : Robert Pinheiro, gestionnaire des promotions, International Networking Events, British Council, 1 Beaumont Place, Oxford, OX1 2PJ. Tél. : + 44 (0) 1865 316636. Télécopieur : + 44 (0) 1865 516590. Courriel : network.events@britishcouncil.org

**Sixth International Conference of the Voice of the Listener and Viewer
Londres, Angleterre, du 17 au 19 mai**

Thème : La Radiodiffusion en tant que service public dans la société de l'information. La conférence jettera un coup d'œil sur l'avenir de la radiodiffusion en tant que service public à l'échelle internationale et étudiera l'impact de l'Organisation mondiale du commerce. Elle traitera également de la télévision pour enfants, des connaissances médiatiques et de l'acquisition continu du savoir dans le contexte de la radiodiffusion en tant que service public.

**Le Réseau canadien de recherche culturelle accueille le Rassemblement des chercheurs culturels du Canada et de l'Europe.
Du 25 au 29 mai, University of Alberta, Edmonton, Canada.**

Dans le cadre du Congrès canadien des sciences sociales et humaines, le Cultural Information and Research Centre Liaison in Europe (CIRCLE) tient sa table ronde les 26 et 27 mai. Des chercheurs culturels européens et des invités canadiens exploreront le thème Culture et cohésion sociale. Par la suite se tiendra le symposium du Réseau canadien de recherche culturelle, les 28 et 29 mai, symposium qui traitera des thèmes de la politique et de la diversité culturelles. Pour de plus amples renseignements, contactez Donna Cardinal par courriel à cardinal@web.net ou par téléphone au (780) 434-2635.

**Assemblée générale de l'Organisation des états américains (OEA)
Du 4 au 6 juin, Windsor, Canada**

L'OEA réunit des chefs d'états de l'Amérique du Nord, du Sud et de l'Amérique centrale. Cette rencontre mettra en place l'ordre du jour pour le troisième Sommet des Amériques qui aura lieu à Québec en 2001. Les ONG ont été invitées à y participer.

Nous vous tiendrons au courant durant les prochains mois. Veuillez nous faire parvenir tout renseignement que vous aimeriez voir paraître dans ces mises à jour. Tel que mentionné précédemment, vous trouverez ci-après l'analyse de Garry Neil. Vous pouvez l'utiliser en entier ou en partie en faisant référence à l'auteur et au réseau.

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE POURSUIT SA DÉMARCHE

Malgré l'échec des ministres d'arriver à un consensus à Seattle, l'OMC va de l'avant dans l'exécution de ses projets. Le soi-disant ordre du jour « intégré » de questions adoptées lors de l'Uruguay Round comprenait un accord permettant la poursuite des discussions sur l'Accord général sur le commerce des services (GATS) et sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (APIC). Les répercussions de ces deux accords et des discussions qui s'ensuivent pourraient être énormes sur la politique culturelle.

L'OMC semble être prête à entreprendre de nouvelles négociations sur le GATS. Le 8 février dernier, la représentante américaine du commerce extérieur Charlene Barshefsky déclarait, au sujet de l'OMC, devant un comité de la Chambre : « Nous sommes à développer des propositions pour un champ de secteurs très vaste là où nos entreprises ont des intérêts commerciaux très puissants. Ceci comprend ... les services audiovisuels... les télécommunications... Nos entreprises s'attendent à être parmi les premiers bénéficiaires d'un engagement plus vigoureux de la part de l'OMC. »

PRODUITS OU SERVICES?

Le secteur culturel regroupe des créateurs individuels qui produisent des œuvres de toutes sortes; des producteurs culturels qui reproduisent certaines de ces œuvres sous formes de films, de programmes télévisés, de livres, de magazines, d'enregistrements sonores, de disques compacts, de productions faisant appel aux nouveaux médias ou de représentations sur scène; des diffuseurs qui les vendent partout; des exploitants qui les présentent au petit écran, dans les cinémas ou en ligne; et ceux qui les conservent dans des musées, des bibliothèques et dans d'autres institutions.

En vue de l'application des accords de l'OMC, l'endroit où classer ces activités est très aléatoire. Par exemple, alors que la controverse au sujet du secteur audiovisuel tourne autour de la mise en pratique du GATS, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 (GATT) comportait une exemption pour les contingents à l'écran de films d'origine nationale, reconnaissant ainsi implicitement ces films comme « produit ». Alors que la plupart des activités artistiques sont considérées comme des services, ce qui en résulte peut parfois être considéré comme « produit ».

Il y a plusieurs années, les États-Unis contestaient les dispositions adoptées par le gouvernement canadien dans le but d'aider l'industrie canadienne du magazine. La résolution du panel sur le commerce de l'OMC classait les magazines à titre de « produit » et les magazines canadiens et américains à titre de « comme des produits ». Il s'agissait d'une section critique de la résolution du panel qui avait pour but d'annuler toutes les dispositions canadiennes.

La technologie amplifie cette incertitude. En effet, les diffuseurs et les librairies sont maintenant en ligne, les compagnies téléphoniques fournissent des services de télévision et il est même

possible de télécharger de la musique numérique de très haute qualité. Par conséquent, les développements dans le domaine des télécommunications ou les accords relatifs au commerce électronique peuvent influencer sur la culture. Le défi est donc de trouver comment extirper la culture des accords commerciaux alors qu'elle est si fondamentalement liée à la société.

LA CULTURE ET LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'OMC

À Seattle, les paramètres des nouvelles négociations sur les services n'ont soulevé aucun différend. L'article 28 de la Déclaration devant être signée par les ministres stipule que des négociations plus vastes auraient lieu, et qu'« a priori, on ne ferait exclusion d'aucun secteur de services ou de sources d'approvisionnement ». Les négociations auraient lieu selon une approche « offre/demande », ce qui signifie que les États-Unis auraient la liberté de tenter d'obtenir la participation d'autres pays dans le domaine culturel. En outre, à cette approche s'ajouteraient « d'autres modalités de négociations entreprises sur une base horizontale ou sectorielle ».

Ceux qui ont à cœur de sauvegarder la souveraineté culturelle et de promouvoir la diversité culturelle sont très préoccupés par ces paramètres. A priori, aucune exclusion de services culturels ne ferait partie des négociations et vue la puissance de l'industrie mondiale du spectacle, industrie dirigée par des multinationales américaines qui refusent catégoriquement d'y ramener des mesures culturelles, il serait extrêmement difficile de négocier des exclusions particulières lors du processus de négociations.

L'idée de tenir compte d'une approche horizontale ramène en plein jour le spectre des négociations pouvant se transformer en règlements, lesquels s'appliqueraient à tous les services, sans égard aux exclusions ou au refus d'un pays de présenter une « offre » dans un secteur spécifique. Ceci soulève la plus grande crainte des défenseurs de la culture, à savoir que les règlements négociés pour réglementer le commerce dans les secteurs de services traditionnels seraient également appliqués dans le secteur culturel.

UN PRÉAMBULE QUI REND HOMMAGE À L'IDENTITÉ ET LA DIVERSITÉ CULTURELLES

Vue l'ampleur de la section consacrée aux services dans le texte ministériel, il est essentiel de trouver un langage approprié qui identifierait un impératif culturel. La déclaration suivante fait partie de l'article 5 :

« Dans un monde qui évolue rapidement, le système doit permettre à tous les citoyens de poursuivre leurs perspectives d'avenir et d'atteindre leurs objectifs, y compris ceux reliés à l'identité et à la diversité culturelles, et de s'adapter aux défis de la mondialisation et des nouvelles technologies. »

Ce langage est tellement mièvre que les négociateurs de l'Union européenne n'y ont accordé aucune valeur. Il y avait même des doutes à savoir s'ils le soutiendraient. Dans son analyse, la Conférence canadienne des arts déclarait que le langage du préambule avait « autant de poids

légal qu'une carte de souhait Hallmark ».

Nul doute que ce langage est faible et ce pour plusieurs raisons :

- De manière significative, il n'y a aucune référence aux moyens par lesquels les citoyens pourraient poursuivre leurs perspectives d'avenir et atteindre leurs objectifs. La clause aurait eu plus d'ampleur si l'on avait inclus des termes tels que « par le biais de la politique publique » ou « par le biais de mesures appropriées »;
- la même clause fait référence au fait que les communautés indigènes «devraient bénéficier » du système commercial et reconnaît le « rôle important des petites et des moyennes entreprises », ramenant ainsi la dimension culturelle à une préoccupation mineure;
- le fait que la clause soit incluse dans le préambule la rend plus faible que si elle était insérée dans la section appropriée du texte applicable;
- le texte, de façon typique, fait référence aux « Membres », soit les 135 pays qui forment l'OMC. Dans le langage de la diversité culturelle, cette référence n'existe pas. Ainsi, l'une des interprétations est que les Membres n'auraient aucuns droits dans ce domaine, seulement leurs citoyens. Puisque la vraie lutte dans le monde de la culture concerne le maintien du droit des peuples de mettre en œuvre et de conserver les politiques dans le domaine culturel, cette absence est d'une importance majeure.

Bien que dans l'analyse finale ce langage soit sans fondement, il est préférable à la solution de rechange, soit une approche exhaustive de négociations pour un nouvel accord de Services, sans exclusion des services culturels et sans référence à la diversité et à l'identité culturelles. Bien que les ministres ne se soient pas entendus sur un texte global et final, les sections importantes à la culture ont été finalisées. Il est possible qu'elles soient mises en vigueur; il est donc essentiel de bien les comprendre.